

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTES (CGV) – Gwada Energy et Saint-Martin Energy**

### **Article 1 – Présentation des entreprises**

SAS Gwada Energy et Saint-Martin Energy sont deux (2) sociétés distinctes, chacune juridiquement indépendante.

Gwada Energy est situé en Guadeloupe et inscrite au RCS de Pointe à Pitre sous le numéro :

Saint-Martin Energy est situé à Saint-Martin et inscrite au RCS de Saint-Martin sous le numéro :

Elles partagent une philosophie commune et peuvent en cas de besoin urgent s'entraider sur l'approvisionnement de matériel avec un délai maximum de 7 jours

### **Article 2 – Champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations proposées par les SAS Gwada Energy et Saint-Martin Energy, incluant la fourniture et l'installation de solutions solaires photovoltaïques. Elles s'appliquent à tout les clients professionnels et particuliers ayant signé un devis ou un contrat avec l'une des deux sociétés

### **Article 3 – Commandes et devis**

Les devis émis par les SAS Gwada Energy et Saint-Martin Energy sont valables pour une durée de 30 jours. La commande devient définitive après signature du devis par le client et écrite par la société concernée. Aucun paiement en ligne n'est proposé

### **Article 5 – Tarifs et modalités de paiement**

Les prix sont indiqués en euros (€) hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC). Un acompte de 50% du montant total TTC est exigé à la commande. Le solde est payable selon les conditions définies dans le devis. Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard conformément au droit français

Malgré que les SAS Gwada Energy et Saint-Martin Energy aient les mêmes fournisseurs et installateurs, les prix peuvent être différent d'une île à l'autre en raison des variations des coûts de fret et des taxes locales. Toutefois nous nous engageons à proposer le meilleur prix possible à nos clients

### **Article 6 – Livraison et approvisionnement**

Les délais de livraison sont indicatifs et peuvent varier en fonction des disponibilités des fournisseurs. En cas d'urgence un transfert de stock entre les SAS Gwada Energy et Saint-Martin Energy peut être effectué dans la limite d'un délai de 7 jours

### **Article 7 – Installation et mise en service**

Les installations sont réalisées par des sociétés qualifiées. Le client s'engage à faciliter l'accès au site et fournir toutes les informations nécessaires à la bonne exécution des travaux

## **Article 8 – Garantie, assurance et service après-vente**

Les équipements fournis sont couverts par les garanties constructrices. Un service après-vente est assuré localement pour toute intervention nécessaire. Chaque société dispose de sa propre assurance décennale couvrant les travaux réalisés sous les noms des SAS Gwada Energy et Saint-Martin Energy et leurs responsabilités

## **Article 9 – Responsabilités**

SAS Gwada Energy et Saint-Martin Energy ne peuvent être tenues responsables des retards et défauts d'exécution résultant des cas de force majeure

## **Article 10 – Litiges et droit applicable**

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur exécution sera porté devant les tribunaux compétents du siège des SAS Gwada Energy et Saint-Martin Energy

## **Article 11 – Données personnelles**

Les informations recueillies sont utilisées uniquement à la gestion des commandes et ne sont pas partagées à des tiers. En signant un devis ou un contrat avec SAS Gwada Energy et Saint-Martin Energy le client reconnaît avoir pris connaissance et accepté ces conditions générales de ventes (CGV)

SAS Gwada Energy et Saint-Martin Energy RCS..... Pointe à Pitre - Capital : euros Tel : +590 691 247 404

